

**Comité de Scrabble**  
**du Languedoc-Roussillon**  
6 rue Odilon Redon – 66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 23 août 2012

**2012/2013 - CIRCULAIRE N°3**

**Objet : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ**

*L'Assemblée Générale extraordinaire  
du Comité régional se déroulera le  
**Samedi 15 septembre 2012 de 11 h 00 à 13 h 00**  
à Argelès, salle Jean Carrère,  
vestibule de la salle de jeu.*

Vous trouverez, ci-joint, les documents suivants :

- ☞ L'invitation à l'attention de tous les licenciés à participer à cette Assemblée Générale dont ils sont membres.  
**Cette invitation est à porter à la connaissance de tous.**
- ☞ Le rapport financier.

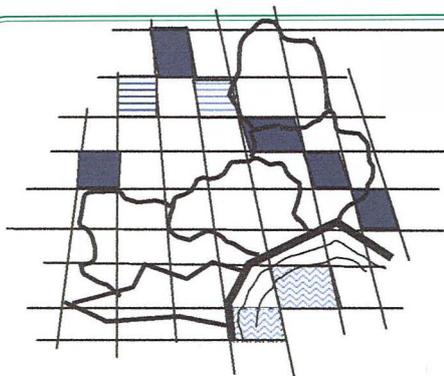
Tous ces documents sont à apporter le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Au samedi 15 septembre 2012.

Bien amicalement,  
La Présidente

*Cette circulaire et les pièces jointes ne seront envoyées qu'aux membres du Bureau  
et  
aux Présidents des clubs, à charge pour ces derniers de la diffuser auprès de leurs  
licenciés.*



**Comité de Scrabble**  
**du Languedoc-Roussillon**  
6 rue Odilon Redon – 66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 23 août 2012

**A tous les licenciés**

**Objet : Assemblée Générale extraordinaire**

L'élection du bureau du comité devant se faire en Assemblée générale, vous êtes convoqués à cette Assemblée Générale extraordinaire.

Il y sera également procédé à l'élection des 3 représentants du comité à l'AG de la Fédération qui se tiendra à Aix les Bains le 02 novembre 2012.

Les comptes 2011- 2012 du comité y seront soumis à votre approbation puisque cela n'a pas pu être fait lors de l'AG du comité du 30 juin 2012.

Il est souhaitable de modifier les Statuts de notre comité pour éviter d'avoir systématiquement recours à une assemblée générale pour élire le bureau du comité. Le bureau actuel propose que cela puisse être fait exceptionnellement par correspondance.

Voici ce qu'il est proposé de modifier et d'ajouter lors de l'Assemblée générale extraordinaire :

**I/ Statuts :**

**Art. 10 – Assemblées Générales**

1. Elles se composent de tous les membres actifs personnes physiques de l'association.

En fonction de leur ordre du jour, les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires.

Leur fonctionnement est fixé par le règlement intérieur.

2. L'Assemblée Générale ordinaire a lieu une fois par an.

➤ Elle entend le rapport moral et le rapport financier, elle statue sur leur approbation, elle statue souverainement sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'association, donne toutes autorisations au Président ou au Trésorier pour effectuer toutes opérations rentrant dans l'objet de l'association et qui ne sont pas contraires aux dispositions de la loi du 1/07/1901 pour lesquelles les pouvoirs qui leur sont conférés par les statuts ne seraient pas suffisants.

Elle se prononce sur les modifications du règlement intérieur.

Elle statue sur la modalité d'élection des licenciés représentants du CR à l'AG fédérale.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents.

- **Elle procède à l'élection des membres du Bureau. Cette élection se fait au suffrage universel. Les votes ont lieu, soit individuellement, soit par procuration.**

L'élection des membres du Bureau se fait à la majorité.

Modification proposée :

- ***Elle procède à l'élection des membres du bureau. Cette élection se fait au suffrage universel. Les votes ont lieu, soit individuellement, soit par procuration. Si cela n'est pas possible, une autre élection sera faite avec un vote par correspondance dont les modalités pratiques seront définies lors de l'AG au cours de laquelle l'élection n'a pas pu se faire.***

.....

Vous êtes personnellement invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Régional – dont vous êtes membre – qui aura lieu le :

***Samedi 15 septembre 2012 à partir de 11h00***

*à Argelès,*

Tous les documents à traiter au cours de cette Assemblée Générale sont adressés par ce même courrier au Président de votre club.

Si vous ne participez pas à l'Assemblée Générale, vous êtes prié(e) de prendre connaissance de ces documents et de remettre au Président de votre club ou à un licencié présent à l'Assemblée Générale, vos remarques, suggestions et vœux concernant le rapport financier ainsi que votre procuration relative aux deux élections prévues.

L'assemblée sera clôturée par un apéritif offert par le comité.

La Présidente

Rappel : chaque licencié peut recevoir la procuration de 5 licenciés.  
Un président de club peut recevoir la procuration de l'ensemble des joueurs de son club.

PROCURATION

Je soussigné(e) .....  
licence n°....., club I ..... , .....  
donne procuration à .....  
pour prendre part au vote en mon nom à l'occasion de l'élection du Bureau  
lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du Comité régional de scrabble du Languedoc-  
Roussillon qui se tiendra le samedi 15 septembre 2012.

Date et signature du mandant  
(précédée de la mention "bon pour pouvoir")

Le :

Signature :

PROCURATION

Je soussigné(e) .....  
licence n°....., club I ..... , .....  
donne procuration à .....  
pour prendre part au vote en mon nom à l'occasion de l'élection du Bureau  
lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du Comité régional de scrabble du Languedoc-  
Roussillon qui se tiendra le samedi 15 septembre 2012.

Date et signature du mandant  
(précédée de la mention "bon pour pouvoir")

Le :

Signature :

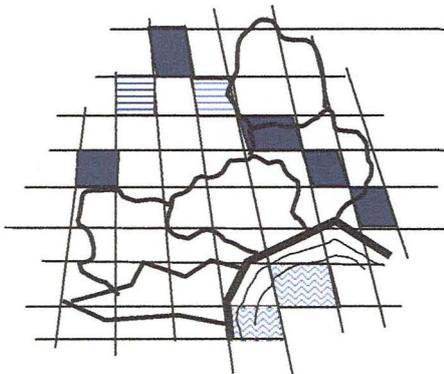
PROCURATION

Je soussigné(e) .....  
licence n°....., club I ..... , .....  
donne procuration à .....  
pour prendre part au vote en mon nom à l'occasion de l'élection du Bureau  
lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du Comité régional de scrabble du Languedoc-  
Roussillon qui se tiendra le samedi 15 septembre 2012.

Date et signature du mandant  
(précédée de la mention "bon pour pouvoir")

Le :

Signature :



**Comité de Scrabble  
du Languedoc-Roussillon**

6 rue Odilon Redon – 66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 23 août 2012

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS  
À L'A.G. 2012 DE LA FÉDÉRATION**

Bulletin de vote

LISTE DES CANDIDATS

Hervé BOHBOT  
Yves HENON  
Danièle MARINO  
Jérôme PASCAL

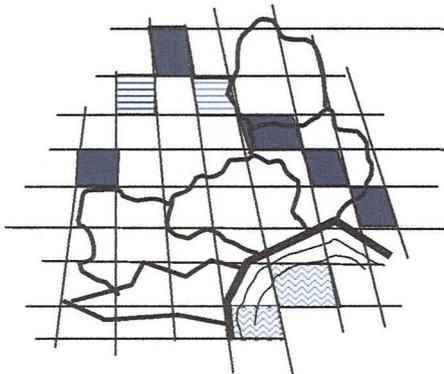
Montpellier  
Perpignan  
St Jean Pla de Corts  
Nîmes

Le bulletin doit comporter au maximum trois noms. Rayer un ou plusieurs noms.  
Tout bulletin comportant les quatre noms sera nul.  
Seront élus les 3 candidats ayant rassemblé le plus de voix.  
Le quatrième candidat sera suppléant.

PROCURATION

Je soussigné(e)....., licence n°..... ,  
donne procuration à .....  
pour prendre part, en mon nom, au vote de l'élection des représentants du comité  
Languedoc-Roussillon à l'AG de la fédération du 02 novembre 2012, lors de l'Assemblée  
Générale extraordinaire du Comité régional de scrabble du Languedoc-Roussillon qui se  
tiendra le samedi 15 septembre 2012.

Signature du mandant  
(précédée de la mention "bon pour pouvoir")



**Comité de Scrabble  
du Languedoc-Roussillon**

**6 rue Odilon Redon – 66000 PERPIGNAN**

Perpignan, le 23 août 2012

**ÉLECTION DU BUREAU 15 septembre 2012**

BULLETIN DE VOTE

BORRAS Eglantine  
CHANTON Nicole  
LOVOTTI Sylvie  
LUYTEN Nicole  
MARINO Danièle  
MURCIA Michèle

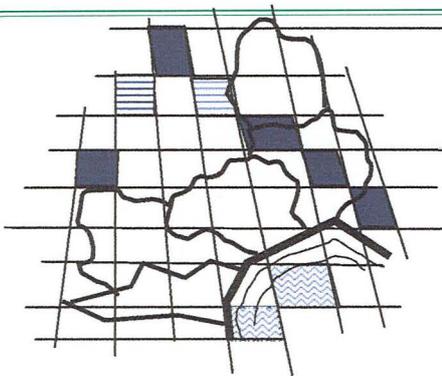
Perpignan  
St Jean Pla de Corts  
Alès  
Roquefort  
St Jean Pla de Corts  
Lattes

Pour être valide, le bulletin doit comporter la liste complète. Toute suppression d'un ou de plusieurs noms entraîne la nullité.

PROCURATION

Je soussigné(e)....., licence n°..... ,  
donne procuration à.....  
pour prendre part au vote en mon nom à l'occasion de l'élection du Bureau  
lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du Comité régional de scrabble du Languedoc-  
Roussillon qui se tiendra le samedi 15 septembre 2012.

Signature du mandant  
(précédée de la mention "bon pour pouvoir")



**Comité de Scrabble**  
**du Languedoc-Roussillon**  
6 rue Odilon Redon – 66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 04 septembre 2012

**2012/2013 - CIRCULAIRE N°3 bis**

**Objet : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ**

**CHANGEMENT D'HORAIRE**

Afin d'éviter le télescopage entre le début de la première partie du TH4 à 14h le samedi 15 septembre 2012 et l'Assemblée Générale, cette dernière commencera à **10h** et non 11h comme précédemment annoncé.

*L'Assemblée Générale extraordinaire  
du Comité régional se déroulera le*  
**Samedi 15 septembre 2012 à partir de 10 h 00**  
*à Argelès, salle Jean Carrère,  
vestibule de la salle de jeu.*

Du coup, l'apéritif promis n'aura pas le temps d'avoir lieu, par contre les personnes le souhaitant pourront prendre leur repas de midi, sur réservation auprès d'Eglantine, dans un petit restaurant sur place pour 13 €.

Merci de bien vouloir répercuter cette modification aux licenciés de votre club.

Au samedi 15 septembre 2012 – **10 heures**.

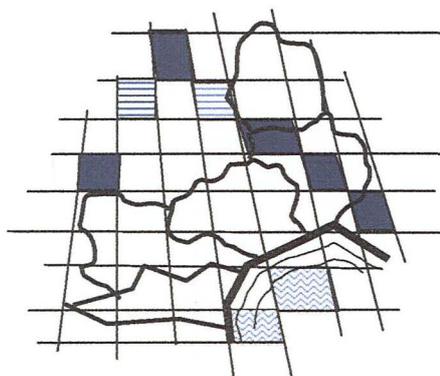
Bien amicalement,  
La Présidente

# FEUILLE DE PRÉSENCE A L'AG EXTRAORDINAIRE du 15 Septembre 2012

## à ARGÈLES SUR MER

32 présents

BALERIN Colette Lattes  
BASTARDIS Andrée Roquefort  
BETSCH Janine St-Jean  
BOHBOT Hervé Montpellier  
BORRAS Eglantine Perpignan  
CABES Marc Montpellier  
CHANTON Nicole St-Jean  
COSTA Jean-Yves Nîmes  
DETRE Nadine Argelès  
ESPINET Danièle Perpignan  
ESPINET Francis Perpignan  
FERRER Jeanne Villelongue  
GALINE Simone Roquefort  
GARIMOND Rémy Béziers  
GAYRAUD Nicole Narbonne  
HENON Yves Perpignan  
LAIGNEL Michelle Nîmes  
LUYTEN Nicole Roquefort  
MAGAUD Françoise Castelnau  
MARCHAND Françoise Argelès  
MARCHAND Michel Argelès  
MARINO Danielle St-Jean  
MASSE Olivier Lattes  
MERCADIER Michèle Lattes  
MONTAGNE Marie-Rose Villelongue  
MURCIA Michèle Lattes  
PASCAL Jérôme Nîmes  
RASLE Alain Montpellier  
SAINSARDOS Annie Argelès  
SAQUET Huguette Narbonne  
TENA Danièle Argelès  
VANDEPONTSEELE Michel Nîmes



**Comité de Scrabble**  
**du Languedoc-Roussillon**  
6 rue Odilon Redon – 66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 17 Septembre 2012

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2012**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité de scrabble du Languedoc-Roussillon s'est tenue à Argelès le samedi 15 Septembre 2012 à la Salle Jean Carrère. La séance est ouverte à 10h.

Clubs:

**Présents:** Argelès-sur-Mer, Béziers, Castelnaud-le-Lez, Lattes, Montpellier, Narbonne,  
Nîmes, Perpignan, Roquefort-des-Corbières, Saint-Jean-Pla-de-Corts,  
Villelongue-de-la-Salanque.

**Excusés:** Alès, Beaucaire, Lunel, Montblanc, Sète, Vauvert

Membres du Bureau:

**Présents:** Eglantine BORRAS, Danielle MARINO, Michèle MURCIA

Sont présents 32 licenciés:

BALERIN Colette Lattes, BASTARDIS Andrée Roquefort, BETSCH Janine St-Jean, BOHBOT Hervé Montpellier, BORRAS Eglantine Perpignan, CABES Marc Montpellier, CHANTON Nicole St-Jean, COSTA Jean-Yves Nîmes, DETRE Nadine Argelès, ESPINET Danièle Perpignan, ESPINET Francis Perpignan, FERRER Jeanne Villelongue, GALINE Simone Roquefort, GARIMOND Rémy Béziers, GAYRAUD Nicole Narbonne, HENON Yves Perpignan, LAIGNEL Michelle, LUYTEN Nicole Roquefort, MAGAUD Françoise Castelnaud, MARCHAND Françoise Argelès, MARCHAND Michel Argelès, MARINO Danielle St-Jean, MASSE Olivier Lattes, MERCADIER Michèle Lattes, MONTAGNE Marie-Rose Villelongue, MURCIA Michèle Lattes, PASCAL Jérôme Nîmes, RASLE Alain Montpellier, SAINSARDOS Annie Argelès, SAQUET Huguette Narbonne, TENA Danièle Argelès, VANDEPONTSEELE Michel Nîmes

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A L'AG D'AIX LES BAINS

Sur 503 licenciés à jour de leur cotisation fin Juin 2012, 226 se sont exprimés soit directement, soit par procuration.

Ont obtenu :

Hervé BOHBOT : 140 voix  
Yves HENON : 95 voix  
Danielle MARINO : 162 voix  
Jérôme PASCAL : 165 voix

Sont élus : PASCAL Jérôme, MARINO Danielle, BOHBOT Hervé délégués titulaires représentant du Comité à l'AG de la Fédé à Aix les Bains le 2 Novembre 2012. HENON Yves est délégué suppléant.

## ÉLECTION DU BUREAU DU COMITÉ

Sur 503 licenciés à jour de leur cotisation fin Juin 2012, 200 se sont exprimés soit directement, soit par procuration, 169 ont voté pour, 1 bulletin était nul et 30 ont voté blanc.

La liste est donc élue, les rôles de chacune seront précisés ultérieurement.

## TRÉSORERIE DU COMITÉ

La présentation de la trésorerie ne convient toujours pas, mais M. VANDEPONTSEELE Michel du Club de Nîmes, se propose de travailler à sa présentation.

## MODIFICATION DES STATUTS DU COMITÉ

Le dépouillement ayant pris beaucoup de temps, la trésorerie et les statuts n'ont été évoqués qu'à bâtons rompus. Nous avons toute l'année pour en discuter.

Eglantine BORRAS pense que les procurations de cette année manquaient de discrétion, donc il faut envisager la mise sous enveloppe.

La séance est levée à 12 Heures